



# BUSSY Saint-Martin infos

Bulletin d'Informations Municipales  
Mairie de Bussy-Saint-Martin

MARNE et GONDOIRE  
communauté d'agglomération

JUIN  
2017

N°69



BUSSY  
Saint-Martin infos  
Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin  
d'Informations  
Municipales

Juin 2017

Directeur  
de la Publication :  
Patrick GUICHARD

Rédaction et photos :  
Commission  
Communication  
& Information  
de la Mairie

Crédit photos :  
©Patrick BONNAT  
DR - Mairie

Conception -  
impression :  
AZAPRIM

01 60 07 79 45

Tirage :  
400 ex  
Dépôt légal :  
en cours

IMPRIM'VERT®

## BUDGET DE LA COMMUNE

Lors du Conseil municipal du 29 mars dernier, l'assemblée délibérante a voté le budget primitif 2017 qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses autorisées et prévues pour l'année.

Le budget 2017 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De compenser la baisse des dotations de l'état en augmentant de 2% les taux de la fiscalité locale directe ;
- De ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer les projets d'investissement, mais en dégagant une recette par la cession d'un bien immobilier.
- Ce budget intègre une diminution conséquente de la DGF 2017 ainsi qu'une augmentation du FIPC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'équilibre à **973 463,08 €** soit un budget en diminution de **6,35 %** par rapport à celui de 2016.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il s'équilibre à **727 807,04 €**, soit un budget en augmentation de **43,88 %** par rapport à celui de 2016.

Les principaux projets d'investissement 2017 sont la réfection des murs du cimetière, la création d'un ossuaire, la réfection des trottoirs du bas de la rue des sources.

### Les taux d'imposition votés sont :



	2016	2017
Taxe d'habitation	5,83 %	5,95 %
Taxe foncière (bâti)	12,08 %	12,32 %
Taxe foncière non bâti	30,80 %	31,42 %

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles	973 463,08 €	598 111,30 €
Reprise du résultat N-1		375 351,78 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>973 463,08 €</b>	<b>973 463,08 €</b>
Inscriptions nouvelles	515 582,08 €	727 807,04 €
Restes à réaliser N-1	17 020,00 €	
Déficit d'investissement N-1	195 204,96 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>727 807,04 €</b>	<b>727 807,04 €</b>
<b>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2017</b>	<b>1 701 270,12 €</b>	<b>1 701 270,12 €</b>

contact@bussy-saint-martin.com



## Services d'aide à la personne :



et



### Le savez-vous ?

Les personnes ayant perdu une partie de leur autonomie soit à cause de l'âge, d'un accident ou d'une opération, peuvent obtenir une aide leur permettant de rester dans leur domicile.

Des organismes prévus à cet effet existent.

En premier lieu, il faut faire appel au CLIC celui-ci dépêchera une personne à votre domicile afin de vous rencontrer et de vous apporter une aide adaptée, qui instruira votre dossier de demandes d'aides dont vous pourriez bénéficier.

Suite à cela l'UNADOM, un organisme d'aide à domicile vous déléguera une personne, infirmière, aide à la toilette, aide-ménagère afin de pouvoir rester dans un milieu familial et plus conformable moralement.

Sachez aussi que votre commune participe financièrement au fonctionnement de ces établissements.

### Deux numéros à retenir :

**CLIC RELIAGE** antenne de Lagny-sur-Marne tél : 01 60 31 52 80

**UNADO'M** antenne de Chelles tél : 01 64 72 45 90



## Salon de printemps Exposition de peinture et d'œuvres d'art

Le soleil nous a accompagnés durant cette fin de journée exceptionnelle à Bussy-Saint-Martin.

Tous les artistes qui ont participé à notre XXII<sup>ème</sup> Salon de printemps ont été ravis de découvrir notre village.

Les visiteurs ont pu apprécier la diversité de style, l'originalité et la qualité qui font la réputation de cette manifestation.

Les œuvres de nos invitées d'honneur, Paty Becker et Chantal Emmanuel, placées désormais sur notre estrade VIP, ont illuminé notre salle.

Affluence dans les allées, c'est plus d'une trentaine d'artistes, sculpteurs et peintres, qui accompagnent nos invitées d'honneur ; personne n'est en reste.

Un grand merci à notre Maire qui met tout en œuvre pour que cette manifestation perdure ; nous attendons bien sûr d'autres soutiens...

Cette année, le jury a décerné son prix à deux jeunes artistes qui n'ont pas fini de faire parler d'eux par la nouveauté et l'originalité de leur travail. Bravo à Séverine Lorteau et à Tom Audebert. ■



## Le goûter des aînés

du 14 décembre 2016 s'est déroulé dans une ambiance festive. ■



## La chasse aux œufs

Le dimanche de Pâques du 16 avril 2017 s'est déroulé dans le parc du château de Rentilly.

## Aide au développement économiques et aides aux entrepreneurs

La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire propose un service au développement économique qui s'adresse tant aux chefs d'entreprises qu'aux habitants du territoire. Il leur propose un service professionnel gratuit d'accompagnement à la création d'entreprises. Un livret « bilan 2016 de la permanence accompagnement à la création d'entreprises », le livret des jeunes entrepreneurs et d'autres informations sont disponibles en Mairie ou à la communauté de Marne et Gondoire.

## Certificat qualité de l'air

Il concerne tous les véhicules routiers à moteur et est obligatoire à Paris et dans certaines villes de la Petite Couronne. Vous pouvez vous renseigner au site internet sur le lien suivant : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

## Loi « Zéro Phyto », écologie, lutte contre les pesticides et autres produits chimiques :

La loi Labbé, complétée par la loi de transition énergétique est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et les administrations ne doivent plus utiliser de produits phytosanitaires dont les désherbants. Pourquoi ne pas commencer maintenant en employant des produits « faits maison, avec des produits basiques tout en faisant des économies ».

## Respecter les dates et le tri des encombrants (la veille des derniers mercredis de mars et de septembre)



Les consignes de tri du dernier ramassage des encombrants n'ont pas été respectées par certaines personnes et il est important de ne pas jeter sur le trottoir des objets et matières non acceptées (provenant de l'activité industrielle,

commerciale ou artisanale à déposer en déchetterie), déchets d'emballage, les déblais, gravats, décombre et débris, fils de fer barbelés, grillages, déchets de jardins et végétaux, détritus, produits toxiques et dangereux (batteries, huile de vidange, peinture etc).

Nous vous informons que le site internet **www.sietrem.fr** rubrique « encombrants » ou la page facebook sont à votre disposition afin de respecter la nature des encombrants à déposer, en respectant la veille des deux derniers mercredis de mars et de septembre: prochain ramassage **le mercredi 27 septembre 2017**. Les encombrants doivent être déposés uniquement la veille du ramassage. Un bac à piles usagées est disponible en mairie.

Déchets toxiques et déchets verts **n° vert : 0 800 770 061**. Des composteurs peuvent être mis à disposition au SIETREM.

Mi-juin, le SIETREM mettra en service son tout nouveau centre de tri sur son site de Saint-Thibault-des-Vignes.

## L'Île de loisirs de Vaires



En cas de succès de la candidature de Paris aux JO 2024, le site de l'Île-de-loisirs de Vaires serait choisi pour les compétitions de canoë-kayak et d'aviron.

Le projet en cours de travaux comprend la création d'un stade d'eau vive composé d'une rivière de compétition et d'une rivière d'entraînement. Ce

centre d'eau vive, le plus grand d'Europe sera aussi ouvert au grand public, dès janvier 2019.

Le site comprend déjà un plan d'eau olympique de 90 hectares, aménagé pour la candidature aux JO 1992, qui accueille des compétitions d'aviron. Saviez-vous que ce site pour le sport de haut niveau, le loisir et la promenade, d'une surface de 180 hectares, est situé à l'emplacement d'anciennes carrières de sable et de graviers?

## Travaux sur la commune rue du Parc

Les travaux de création d'un réseau d'eaux usées rue du Parc débuteront dès le 19 juin 2017. A la suite, sera remplacé le tuyau d'eau potable: durée totale des travaux sera d'environ six mois. Les travaux d'aménagement du bas de la rue des Sources (trottoirs, places de parking... se feront après l'été).



## Les déjections canines indésirables dans l'environnement

Il a été rappelé à multiples reprises aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les déjections canines afin de préserver l'espace public et le bien-être de tous.



## Inscriptions scolaires des élémentaires et collégiens

Les inscriptions scolaires sont à effectuer au service scolaire de la mairie de Bussy-Saint-Georges comme pour la cantine ou le centre de loisirs etc pour le groupe scolaire Louis Guibert. Néanmoins vous devez remplir une fiche d'inscription à la mairie de Bussy-Saint-Martin si vous souhaitez que votre enfant puisse bénéficier du transport scolaire (carte SCOL'R à commander sur le site internet **http://www.seine-et-marne.fr** afin de pouvoir bénéficier de toutes les informations et de contacter l'accompagnateur scolaire. Concernant les collégiens ils peuvent bénéficier d'une participation financières pour la carte IMAGINE'R en faisant remplir leur contrat de transport en mairie après l'avoir fait remplir par l'établissement scolaire.



## Carte d'accès pour la base de loisirs de Jablines-Annet

Pour avoir accès aux services de l'Île de loisirs il vous suffit d'acheter une carte à 5€/an (à l'accueil ou aux péages sur place). La carte est **gratuite pour les enfants de moins de 3 ans**. Les cartes peuvent être retirées en mairie et vous pouvez également retrouver toutes les informations sur le site internet de la commune **http://www.bussy-saint-martin** rubrique « actualités ».



## Passeports et pièces d'identités

La mairie de Bussy-Saint-Martin ne délivre plus les cartes nationales d'identité et ne font pas les passeports. Il vous est possible de les faire établir dans l'une des trente et une communes équipées de ce dispositif.

Vous pouvez vous connecter sur ce site internet afin d'établir une pré-demande par formulaire :

**https://ants.gouv.fr**





## Recharge pour véhicules électriques avec CLEM' favorisez l'écologie et l'autopartage

Réalisez facilement tous vos petits déplacements : shopping, rendez-vous, école ... grâce à l'autopartage de véhicules électriques au plus proche de vous. Réservation possible sur la plateforme **www.clem.mobi** ou sur l'application mobile et covoiturage facilité. Les tarifs sont disponibles également sur des plaquettes à la mairie. La station d'éco-mobilité de Bussy-Saint-Martin est située rue de la Montagne, sur la place, en face de la mairie.

Vous pouvez également bénéficier d'une aide de l'Etat fixée à 20% du cout d'un vélo électrique sous réserve qu'il respecte certaines conditions précises, renseignements à l'agence de services et de paiement (ASP), 2, rue de Maupas 87040 Limoges Cedex 1  
tél : 05 55 12 00 00 info@asp-public.fr.

La Mairie vient d'acquérir un véhicule électrique. ■



## Le CARNET de BUSSY

### NAISSANCE

#### TOUS NOS VOEUX ACCOMPAGNENT LES PARENTS

BOUDERBAL Zakarya

Le 29/03/2017

### MARIAGE

#### TOUS NOS VOEUX ACCOMPAGNENT LES NOUVEAUX ÉPOUX :

SCHRIVER Laureline et CEPAS José

Le 18/02/2017

## L'AGENDA de BUSSY



### JUIN

MARATHON 4

FETE DU VILLAGE 10

### JUILLET

SOIRÉE DÉCOUVERTE BOTANIQUE 4

(Entrée libre devant l'Orangerie, 20h).

### SEPTEMBRE

BALLADE RANDONNÉES 10

Ballade randonnées avec l'association Rando Rentilly

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS 27

Ramassage des encombrants (à sortir la veille).

### NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 11

Tous les habitants sont conviés à la commémoration, Place de l'église au monument aux morts

LE MARCHÉ D'ARTISANAT 25 26



Les inscriptions pour le tennis club sont ouvertes :

	habitants de BSM	Extérieurs
1 <sup>er</sup> adhérent :	25 €	40 €
2 <sup>ème</sup> adhérent :	15 €	30 €
Adhérent supplémentaire :	10 €	15 €

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site :

<http://www.tcbsm.org>

## INFOS diverses en bref

### Activités culturelles au parc de Rentilly-Michel Chartier

- Espace des arts vivants - **Dimanche 11 juin à partir de 11h**

Jean Rouch, grand réalisateur, documentariste et ethnologue, aurait eu cent ans cette année. A l'occasion de cet anniversaire, le Parc culturel de Rentilly – Michel Chartier vous propose de découvrir quelques – uns de ses films. Laurent Pellé accompagnera cette journée. Prévoyez votre déjeuner, nous nous occupons des boissons !

Centenaire Jean Rouch - Tout public - à partir de 12 ans - Nombre de places limité  
Réservation conseillée au **01 60 35 46 72**

